

Dossier

Espace Co' et numérique...



- ⊙ Page d'histoire : l'école d'avant et l'école ménagère de Fitignieu
- ⊙ Délibérations
- ⊙ Co-working : salles, tarifs... toutes les informations pratiques
- ⊙ Les travaux en cours dans la commune

**Samedi 20 janvier
2024**

**Voeux de la
municipalité
à 18H00**

**Salle polyvalente
de Belmont**

INFOS PRATIQUES

Mairie principale - Tél : 04 79 87 33 57

1 place de la Mairie - Belmont - 01260 Valromey-sur-Séran

@ mairie@valromey-sur-seran.fr

www.valromeysurseran.fr

Horaires d'ouverture : Lundi : 9h - 12h et 13h - 18h30

Mardi : 9h - 12h / Jeudi : 9h - 13h / Vendredi : 9h - 12h

Mairies déléguées : Permanences ou rendez-vous

Lompnieu et Vieu : Jeudi 9h - 12h / Sutrieu : Lundi 9h - 12h



Déneigement

La neige se fait de plus en plus rare mais les quelques jours où elle tombe, notre quotidien peut être perturbé !

Le déneigement est organisé en trois circuits :

- de Belmont vers l'observatoire astronomique de la Lèbe, assuré par l'entreprise Meaudre,
- Sutrieu-Lompnieu, assuré par l'entreprise Gros,
- Vieu et Saint-Maurice, assuré par les agents communaux.

Les chasse-neige ne peuvent intervenir qu'à partir de 5 cm de neige sur la chaussée. Une tournée dure plus de 4h et selon l'heure à laquelle la neige commence à tomber, il est possible que toutes les routes ne soient pas dégagées au moment des départs matinaux au travail. Le maximum est fait pour assurer la sécurité des habitants. Nous vous rappelons que seules les voies communales sont déneigées. Nous comptons sur votre compréhension !



Recensement militaire

Vous êtes Français, Française et vous allez bientôt avoir 16 ans. Vous voulez vous inscrire à un examen (BEPC, Bac...), on vous réclame une attestation de recensement citoyen, mais vous ne savez pas comment l'obtenir.

Vous pouvez faire cette démarche soit par internet sur :

<https://www.service-public.fr/> ou aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide,
- Livret de famille à jour,
- Justificatif de domicile.

C'est une démarche obligatoire que vous devez faire dans les trois mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

Comment faire établir ma carte d'identité ou mon passeport ?



Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande sur le site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés). Elle vous permet de gagner du temps lors du dépôt du dossier. Sans pré-demande, vous devrez remplir le formulaire qui vous sera remis au guichet. C'est un formulaire cartonné qui ne peut pas être téléchargé. Il doit être rempli à l'encre noire et en lettres majuscules.

Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile : vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement

(Belley, Hauteville-Lompnès). La liste des mairies équipées est consultable en ligne (la commune de Valromey-sur-Séran ne fait pas partie des mairies habilitées). Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes. Pensez à anticiper pour les congés d'été car les délais sont souvent très longs.

Contacts d'urgence :

- ▶ Pompiers : 18 ou 112
- ▶ SAMU : 15
- ▶ Maison France Services : 04 57 29 81 50
- ▶ Gendarmerie : 17
- ▶ Centre antipoison : 04 72 11 69 11
- ▶ Allô enfance en danger : 119
- ▶ Violences conjugales : 3919



... aux nouveaux arrivants

Vous venez de vous installer sur la commune : nous vous souhaitons la bienvenue !

Nous vous invitons à vous présenter en mairie afin de vous faire connaître et ainsi pouvoir bénéficier de tous les renseignements utiles à votre quotidien (écoles, démarches administratives, inscription sur les listes électorales...) ou à votre pleine intégration (vie associative, manifestations communales...). Madame le Maire reste à votre entière disposition pour un rendez-vous à la mairie.

Comment louer une salle sur la commune ?

N'hésitez pas à aller sur le site internet de la commune :

<https://www.valromey-sur-seran.fr/salle-location/>

Vous y trouverez le détail des différentes salles, les disponibilités et les tarifs. Vous vous inscrivez en direct et nous vous contactons pour les formalités.

Contact : Martine Bailly 06/19/08/11/62



Pauline GODET
Maire
de Valromeys-sur-Séran

Photo de couverture:

Cérémonie du 11 novembre à Chongnes.

De gauche à droite :

Jean-Claude Ancian, Mael Moronnoz, Vivien Bolon, Colonel
Soyer, André Bolon, Romane Curnillon et Mélodie Courtine

Chères Valsérantines, chers Valsérantins,

L'entrée dans une nouvelle année est un moment particulier où se dessinent et où s'expriment des projets et des vœux. C'est aussi l'occasion de faire un bilan d'étape. La cérémonie des vœux, samedi 20 janvier à 18 heures à la salle polyvalente de Belmont, me permettra de revenir sur les temps forts de l'année écoulée et d'évoquer devant vous les réalisations à venir. C'est aussi l'occasion de partager le verre de l'amitié, et donc un temps privilégié pour approfondir des échanges.

Des moments privilégiés de concertation et de dialogue ont été organisés sur la fin de l'année dernière avec la tenue de quatre réunions publiques, auxquelles vous êtes venus nombreux.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est le dossier majeur de cette mandature. Les élus investis dans cette commission mesurent l'importance des décisions à prendre pour permettre, à la fois, le développement de nos villages et la préservation de l'environnement et de notre cadre de vie. Il en dépend l'avenir de nos communes rurales et celui de notre jeunesse. La prochaine réunion publique se tiendra le jeudi 15 février à 19 heures.

L'entretien des bâtiments communaux est aussi une priorité. Pour nous accompagner dans le travail de diagnostic, de réhabilitation énergétique et de valorisation patrimoniale, nous avons soumis notre candidature au programme Villages d'Avenir, proposé dans le cadre du Plan France Ruralité. La commune fait partie des 24 lauréates du Département ; c'est une vraie opportunité de bénéficier d'une ingénierie privilégiée pour nous aider à mobiliser les différents dispositifs et ressources. Cette ingénierie pourra également être mise à profit pour d'autres projets qui concourent à l'amélioration du cadre de vie et du quotidien de nos habitants : sécurité de la traversée de Lompnieu, aménagement de la place de la mairie de Chongnes, entretien du petit patrimoine...

Je tiens à remercier les membres du Conseil municipal, le personnel communal et tous les bénévoles qui s'investissent pour notre commune.

Cet engagement et ce dévouement sont essentiels pour l'intérêt collectif, le bien-vivre dans nos villages et la réussite de nos projets.

La situation économique, sanitaire et sociale de notre pays est difficile, raison de plus pour ne pas baisser les bras ! Nous devons jouer notre rôle dans le combat en faveur de la transition écologique et de la justice sociale : planification, développement des énergies renouvelables, solidarité communale, mais aussi intercommunale pour déployer davantage de services de proximité, de solutions de mobilités alternatives, de circuits courts... Pour que Valromeys-sur-Séran continue d'être cité comme exemple de commune dynamique, attractive et où il fait bon vivre !

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une année 2024 remplie de bonheur, de santé et de réussite.

Bien chaleureusement.

Date à retenir :

**Réunion publique PLU
jeudi 15 février à 19h00
à la salle polyvalente de Belmont**



CO-WORKING

L'association Vivre en Valromey Retord propose depuis l'automne 2019 un espace de co-working à l'étage de la mairie de Belmont, commune de Valromey sur Séran (01260).

En 2023, des travaux importants ont été réalisés par la commune, qui nous permettent aujourd'hui de vous proposer un espace entièrement rénové, conçu pour le co-working et les différentes activités de l'association.

La surface totale s'élève à 102 m², avec un open-space de 50 m², 3 box insonorisés et un espace détente de 30 m², équipé d'une kitchenette. Une salle de réunion adjacente peut être louée auprès de la mairie.

A disposition sur l'espace :

- Photocopieur/imprimante/scanner couleur
- 4 postes de travail avec écran/clavier
- Connexion (fibre) filaire ou wi-fi
- Cafetière – frigo – micro-ondes – vaisselle

L'espace est actuellement auto-géré par les utilisateurs, en termes de ménage, approvisionnement consommables, gestion des déchets, planning d'utilisation....

L'espace est en accès libre du lundi au samedi pour les adhérents ayant réglé leur participation, un clavier à code étant installé à l'entrée du bâtiment.



Coworking, Convivial,
Collaboratif ...



Tarif en vigueur pour l'année 2023/2024 :

- Adhésion annuelle à l'association : 15 €
- Utilisation de l'espace de co-working :

Semaine ponctuelle : 30 €

1 mois : 60 €

3 mois : 150 €

6 mois : 280 €

1 an : 500 €

contact@vivreenvalromeyretord.com



L'espace co-working partagé et les box insonorisés



Conseillers numériques

Afin de compléter le dispositif des "Maisons France Services", deux conseillères numériques sillonnent le territoire pour aider les habitants à mieux appréhender les outils digitaux. A travers des ateliers et des permanences, elles proposent des solutions d'accompagnement individuel et/ou collectif pour favoriser la montée en compétence numérique. **Des ateliers sont régulièrement proposés en mairie de Belmont.** Ils sont animés par **Valérie BLOCH**. Tous renseignements au **06.29.81.62.06**.

A noter : ces ateliers sont gratuits et ouverts à tous !

Maison France Services

La communauté de communes a ouvert une Maison France Services à Belley qui propose des permanences sur le territoire. Chaque jeudi matin, les agents de la Maison France Services vous accueillent à Champagnen-Valromey (Maison de pays). Vous pouvez ainsi être accompagnés dans les démarches administratives suivantes : déclaration de revenus, demandes d'aides (RSA, allocation logement...), remboursement de soins, préparation de la retraite, réponse à un litige ou conflit... Les agents sont formés pour vous apporter une réponse de premier niveau sur toutes les questions relatives aux 9 opérateurs nationaux partenaires : CAF, Finances publiques, assurance maladie, assurance retraite, agence nationale des titres sécurisés, point justice, pôle emploi, La Poste et la MSA.



Salle de réunion

Une salle de réunion où seront proposées des permanences et activités en lien avec le numérique, la vie économique (formations...) est à disposition au premier étage de la mairie. La commune conserve la gestion de cette salle, disponible sur demande. Toute demande en lien avec l'activité économique sera étudiée avec attention.

Salle de réunion



LA FIBRE BIENTÔT CHEZ VOUS



Le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) basé à Bourg-en-Bresse, en partenariat avec les communes de l'Ain, déploie le réseau public Fibre Optique Li@in (Liaison Internet de l'Ain).

Une partie de la commune de Valromey-sur-Séran (Belmont, Sutrieu et Lompnieu) est équipée de la fibre. Pour les autres hameaux, l'installation est en cours. Des réunions publiques sont organisées pour vous expliquer les démarches.

sur "<http://reso-liain.fr/> "



Les délibérations du Conseil Municipal

Voici un compte rendu succinct des délibérations significatives prises en réunion de conseil municipal. Les comptes rendus complets sont disponibles en mairie, sur notre site internet et sur les tableaux d'affichage.

► Conseil municipal du 12 septembre

• Signature de la convention avec l'association Vivre-en-Valromey-Retord pour l'animation de l'espace co-working

Une convention doit être signée avec l'association VVR pour la gestion et l'animation de l'espace du co-working. Elle fixe le montant des loyers, charges et abonnements, les engagements réciproques quant à l'équipement de l'espace, l'accès au réseau, l'entretien des locaux, la gestion et l'animation du lieu. Cette convention est signée pour un an et est amenée à évoluer à l'usage et selon les besoins au terme de cette première année de fonctionnement de l'espace. Vote 17 voix pour et une abstention.

• **Vente d'une parcelle communale au GAEC Breton à Lompnieu :**
Suite à l'enquête publique et à la cession du chemin des Ânes au GAEC Breton, il a été recommandé de céder également la parcelle communale 221 C 135. Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur. Cette vente se fera au tarif de 120 €, soit 0.10 €/m² (estimation des domaines). Vote à l'unanimité.

• Choix de l'entreprise pour les travaux du cimetière de Lompnieu :

Des travaux doivent être entrepris au cimetière de Lompnieu pour l'aménagement d'un réseau d'eaux pluviales et reprise de voirie. L'entreprise retenue est GCTP d'Artemare pour un total de travaux de 15237 € TTC. A noter que des travaux sur le parking jouxtant le cimetière sont à venir. Vote à l'unanimité.

• UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) :

A l'occasion de la mise en place du PLU, il est apparu nécessaire de modifier la servitude de protection des monuments historiques. Ainsi, l'UDAP a redéfini deux PDA (Périmètres Délimités des Abords) autour de la chapelle de Luthézieu et du château de Machuraz.

► Conseil du 13 novembre 2023

• ONF : Projet d'intégration de la forêt communale dans le périmètre géographique des aménagements des forêts des collectivités subissant les effets de la crise sanitaire

Les forêts communales de Lompnieu, Sutrieu et Belmont sont dotées de plans d'aménagement écrits pour 20 ans. Considérant les contextes sanitaire (scolyte) et climatique (sécheresses à répétition) inédits, un arrêté régional permet de déroger aux programmes de coupes et de plantations. Vote à l'unanimité.

• ONF : Programme de coupes 2024 :

Il est proposé de valider l'état d'assiette 2024 transmis par l'ONF, qui estime la recette des coupes à 50 000 €. Vote à l'unanimité.

• Raccordement du cimetière de Saint-Maurice au réseau d'eau :

Sur proposition de riverains, il a été étudié le raccordement en eau potable du cimetière de Saint-Maurice. Pour ce faire, une canalisation doit traverser une parcelle appartenant à Mme Girardon Annie. Une convention pour régulariser cette servitude est votée à l'unanimité.

• Tarif et durée des concessions et des cavurnes

La tarification des cimetières ne prévoyait pas de tarifs pour les cavurnes (emplacement de 1m²). Les concessions pour cavurne sont fixées à 80 € pour une durée de 15 ans et 130 € pour une durée de 30 ans. Vote à l'unanimité.

• Affouage

L'affouage est reconduit pour cette année 2024. La liste des ayants droit (rôle d'affouage) est arrêtée à 17. Les garants sont nommés. Le montant de la taxe affouagère est fixé à 30 €. Vote 17 pour et une abstention.

► Conseil du 11 décembre 2023

• Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle :

Un décret du 31/10/2023 prévoit la possibilité de verser une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents de la fonction publique territoriale dont la rémunération annuelle brute est inférieure à 39 000 euros. Le montant varie selon le niveau de rémunération de l'agent et sa quotité de travail. Vote à l'unanimité.

• Désignation d'un référent déontologue :

L'article L1111-1-1 du code général des collectivités territoriales permet à tout élu local de consulter un déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur SUETY, magistrat retraité proposé par le centre de gestion de l'Ain, et autorise Mme le Maire à signer la convention d'adhésion proposée par le CGG de l'ain.

• Convention de gestion en flux de réservation de logements sociaux au titre des collectivités territoriales :

LA SEMCODA et la commune signent une convention pour assurer plus de fluidité dans le parc social et mieux répondre à la diversité des demandes de logement social. Vote à l'unanimité.

Cimetières

La commune de Valromey-sur-Séran est dotée de 8 cimetières, dont le règlement commun est aujourd'hui harmonisé, à disposition à la mairie et sur le site internet.

Un travail important a débuté depuis plus d'un an pour mettre à jour les données concernant toutes les concessions. Pour une partie d'entre elles, **nous recherchons toujours les ayants-droits.**

Si vous pensez être l'un d'eux ou si vous connaissez bien les familles de vos hameaux, n'hésitez pas à nous contacter. Vous pouvez sans doute nous aider !

Les plans des cimetières, les noms et numéros des concessions concernées sont à disposition à la mairie.



Voirie et autres travaux dans la commune

Comme annoncé dans le bulletin de septembre 2023, les travaux de réfection des voiries en liste complémentaire : route de Pont, chemin de Larue, route d'Ossy et route de Lilignod ont été réalisés ainsi que la réparation du four de Glargin.

La première partie des travaux du cimetière de Lompnieu est en cours de réalisation ; une deuxième tranche va être engagée pour la réfection du parking.

Pour 2024, la commission travaux/voiries a proposé 12 projets pour la réfection de la voirie transférée à la communauté de communes Bugey-Sud. Il s'agit de :

- La VC303 Chemin de Saint-Maurice - Fitignieu (reprise de 2 affaissements),
- La VC108u Rue du Golet au Roi - Neyrieu,
- La VC117u Ruelle des Vignes - Massignieu,
- La VC208u Rue de la Fromagerie - Lompnieu,
- La VC143u Rue de la Comture - Luthézieu,
- La VC152u Dernière portion du Lotissement La Muraille - Champdossin,
- La VC222 Chemin de Chavillieu - Lompnieu,
- La VC110u Rue de Neyrieu - Neyrieu,
- La VC 106u Sous Bioléaz - Bioléaz,
- La VC116 Chemin des Carrières - Massignieu,
- La VC406 Chemin de l'Adoue - Vieu,
- La VC102 Chemin de Calon - Muffieu.

Les différents projets de la commission travaux/voiries sur le premier semestre 2024 porteront sur :

- La poursuite des travaux du petit patrimoine engagés sur 2023,
- Une réflexion sur la vitesse pour la traversée du village de Lompnieu,
- La fin du recensement des chemins ruraux.

Travaux
route du Pont



Travaux
cimetière
de Lompnieu

Élection du nouveau maire du Conseil Municipal Jeunes



De gauche à droite : Sanaé MAUREL – Charlyne FOESSEL – Mael MORONNOZ – Jeanne GODET – Baptiste MOLINIER – Aaron MASNADA – Lena GERGAUD

A l'arrière : Pablo GODET – Sam GUEGUEN BRAZIL

Deux absents : Antoine BENICHOU – Mila BENICHOU

Suite à la démission du maire Édén NOUVELOT du CMJ à la rentrée scolaire, il a fallu procéder à une nouvelle élection pour la fin du mandat, qui court jusqu'en octobre 2024. Victor FOESSEL a également quitté le conseil. 4 jeunes ont rejoint le conseil, portant son effectif à 12. Maël MORONNOZ a été élu maire du CMJ. Antoine BENICHOU reste adjoint pour LOMPNIÉU, Baptiste MOLINIER pour BELMONT. Léna GERGAUD est désormais adjointe pour VIEU et Aaron MASNADA a été élu adjoint pour SUTRIEU.

PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Les travaux d'élaboration du PLU sont en cours de finalisation.

Une réunion publique aura lieu le jeudi 15 février à 19 heures, salle polyvalente de Belmont. La stratégie retenue pour l'élaboration des futurs zonages et règlement sera présentée. A partir de cette date, les documents seront consultables à la mairie et sur le site internet de la commune. Le PLU sera arrêté à la fin du 1er trimestre 2024. S'ensuivront les démarches administratives nécessaires à sa mise en œuvre définitive.

Appel à contribution concernant les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR)

L'Etat charge les communes de planifier le déploiement des énergies renouvelables, notamment par l'identification des zones d'accélération des EnR et, dans cette démarche, prévoit une consultation de la population.

Pour cela, un registre est mis à votre disposition au secrétariat de la mairie de Belmont jusqu'au 30 janvier 2024. Vous pouvez également déposer vos contributions sous forme de lettre dans les mairies déléguées.



► Exposition de peinture et d'arts plastiques

L'exposition de peinture et d'arts plastiques a eu lieu **mi-octobre**. 26 exposants présents, avec tous, des talents bien différents et originaux, ce qui a fait le bonheur de nos 450 visiteurs.

Une fois de plus, cet événement a remporté un fort succès avec également un bel atelier de maquillage.



► Hou... Halloween !!

Cette belle soirée a réuni 90 enfants qui ont pu déguster la soupe de courge, découvrir le buffet "des horreurs d'Halloween" et participer aux différents jeux organisés par la commission sociale.



◄ Soirée Magie

Samedi 18 novembre, une soirée magie de qualité a été proposée à la salle polyvalente de Belmont. Le public a profité des talents de Jean Christophe Tomassini, magicien et mentaliste de Lyon. Le tout joué avec humour et bonne humeur !



► Repas des Aînés



Les samedi 2 et dimanche 3 décembre, les aînés de notre commune ont pu profiter d'une belle journée organisée par la commission sociale avec la participation du conseil municipal jeunes. Un excellent repas a été servi par le restaurant Les Caudalies. Des chants, des lectures de poésies et des airs d'accordéon ont rythmé ces moments conviviaux et amicaux appréciés de tous.





► Noël des enfants

Samedi 16 décembre, les enfants de la commune ont été conviés par la commission sociale à la salle polyvalente de Belmont autour du Père Noël et pour une comédie musicale "Noël magique". Ils ont dégusté des mandarines, des papillotes et les gaufres confectionnées par l'association des « Artarins ». Les enfants, ravis, ont bien profité de cette après-midi !



► Les folies du Valromey

La 2^e édition des « folies du Valromey » organisée par l'association « les Artarins » a eu lieu les 15 et 16 décembre à Belmont.

Un événement « bistronomique » qui proposait la dégustation d'huîtres, de saumon fumé, de fondues savoyardes, de planches de charcuteries et fromage et autres mets sucrés. Le tout préparé avec la précieuse aide du restaurant « Les Caudalies ».

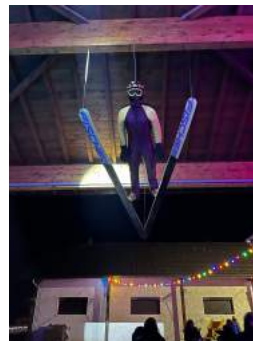
Près de 1600 personnes sont venues au rendez-vous. Elles ont pu y apprécier la décoration, la convivialité et une belle ambiance de Noël ! La fanfare « band'à rioule » et le DJ Yannick Yay ont animé ces journées. L'association « art ski tech » a fait connaître son art de confectionner des objets à partir de vieux skis. Une initiation au biathlon laser était également proposée.

La soirée du samedi a été illuminée par un feu d'artifice pour le bonheur des grands et des petits.

Les enfants de la commune, après le spectacle de Noël organisé par la commission sociale, ont pu y déguster de bonnes gaufres accompagnées d'un chocolat chaud.

L'ambiance très chaleureuse a convaincu les visiteurs, qui ont dansé jusqu'au bout de la nuit, de revenir en 2024.

Un grand merci aux organisateurs pour ce week-end et pour ces belles initiatives !



École ménagère de Fitignieu



En 1935, la propriété fut rachetée par l'Union départementale des colonies de vacances. Elle accueille une colonie de vacances (la Jeanne d'Arc) l'été et une école ménagère l'hiver.

L'école ménagère a fonctionné de 1938 à 1940 à Champagne puis de 1940 à 1958 à Fitignieu.

Elle s'est installée, la première année, dans la maison "Rivet" à Champagne puis est venue au château de Fitignieu. Association loi de 1901, elle dispensait des cours ménagers de la Toussaint à Pâques. Elle accueillait une quarantaine de filles de 15 à 18 ans, réparties en 3 sections. Les élèves préparaient sur 3 ans un brevet d'aptitude aux travaux ménagers et agricoles.

Elle obtient en 1947 l'agrément du ministère de l'agriculture et un soutien financier. Les élèves venaient essentiellement du Valromey mais aussi du plateau d'Hauteville, de la combe du Val et quelques-unes de la Bresse. La direction était assurée par Mesdemoiselles Louise Marguery et Marie Antoinette Bourdy. Elles étaient assistées par des monitrices de l'enseignement.

A la fin de chaque session, une exposition des travaux des élèves était organisée, rassemblant familles et visiteurs. Une fête avec spectacle, préparée par les pensionnaires, clôturait l'année. La dernière a eu lieu en 1958. Les élèves iront, désormais, à l'école ménagère d'Artemare.

En 1959, une société sidérurgique du Doubs rachète cette propriété. Entre 1960 et la fin des années 1970, cette maison a offert un cadre dépaysant à des enfants de 7 à 15 ans issus de cités ouvrières.

Elle a hébergé, pendant quelque temps, des jeunes en réinsertion puis a été rachetée par un particulier, qui y a installé une clinique vétérinaire.

Texte et photos issus de l'exposition organisée par ARLO en septembre 2023.

Le château de Fitignieu ou plus simplement la maison Costaz est une maison bourgeoise cossue construite vers les années 1870.

Son premier propriétaire, M. Gustave Costaz, était un enfant du Valromey, avocat à Paris. Nostalgique de ce petit coin de France où il est né, il décide de faire bâtir une résidence d'été pour accueillir famille et amis. Il y reçoit Paul Claudel et Anthelme Brillat-Savarin. A sa mort, le château est vendu mais le nouveau propriétaire s'est rapidement vu dépassé par les dépenses importantes pour entretenir une telle demeure.



Classes du début des années 50



Marcelle Meyer, bien entourée du Conseil Municipal des Jeunes

En tant que membres du Conseil Municipal des Jeunes, nous avons eu la joie de rencontrer Madame Marcelle Meyer pour une interview sur le thème de l'école et de l'éducation d'autrefois. Madame Marcelle Meyer n'a pas été choisie par hasard : elle était enseignante, directrice d'école et c'est aussi une habitante de Belmont.

Nous avons manifesté notre intérêt en préparant préalablement des questions sur des points qui nous intéressaient afin d'avoir des réponses lors de cette rencontre. Cette interview a été filmée de sorte que nous conservions une trace vivante de ce moment.

Mme Meyer nous a tout d'abord expliqué que la salle où nous étions (salle des associations) était à l'époque l'ancien préau de l'école de Belmont.

Cette rencontre nous a également permis de mettre en perspective le modèle d'éducation ancien et celui qui encadre actuellement nos études primaires et secondaires.

Nous avons, par exemple, appris que les élèves appelaient les professeurs des écoles, "instituteurs", terme que les jeunes d'aujourd'hui n'utilisent plus. Les enfants n'allaient pas à l'école les mêmes jours que nous ; le jeudi était jour de repos. De même que les vacances étaient moins fréquentes et coïncidaient avec la période des foins et des récoltes car les enfants participaient aux travaux de la ferme.

Tous les matins, il y avait la leçon de morale. Ex : "Pour mieux travailler, notre classe sera toujours propre et rangée". Pendant la récréation les élèves jouaient aux billes, à la marelle ou à saute-mouton. Le matériel des élèves coûtait très cher. A midi, il n'y avait pas de cantine. Les élèves qui habitaient trop loin pour rentrer chez eux mangeaient un casse-croûte à l'école.

Les enfants écrivaient sur des cahiers avec des porte-plumes, qu'ils rangeaient dans leur plumier. L'écriture était très soignée. Nos stylos à encre effaçable sont bien plus pratiques ! Depuis 1881, toutes les petites communes étaient obligées d'avoir une école. L'école était située de façon à ce que les enfants puissent s'y rendre facilement à pied, le ramassage scolaire étant apparu bien plus tard quand le nombre d'écoles a diminué.

De plus, les enfants étaient dans une classe unique, alors qu'à présent ils sont répartis par classes de niveau pour l'apprentissage des fondamentaux. Les écoles d'aujourd'hui sont mixtes contrairement aux classes d'autrefois.

Cette rencontre nous a été bénéfique car nous avons pris conscience des différences entre hier et aujourd'hui et des facilités dont nous disposons aujourd'hui.

Nous remercions Madame Meyer pour sa patience. Nous avons vraiment passé un bon moment.

Les enfants du CMJ

HISTOIRE

Beaucoup d'intérêt et d'émotion à la conférence :

"La souffrance en héritage".



La Municipalité et le Comité du Mémorial 1939-45 de la Lèbe avaient organisé le dimanche 12 novembre une conférence sur la déportation 1941-45 intitulée "la souffrance en héritage", donnée par Anne Billan.

Plus de 100 personnes ont assisté à cette conférence suivie d'un débat. Henri Reynaud, ancien ambassadeur de France, a précisé le cadre historique puis Anne Billan, fille de Louis Joseph FORT, déporté mort à MAUTHAUSEN, a fait passer beaucoup d'émotion en témoignant de l'histoire de son père mais aussi de la souffrance de sa famille pendant la guerre et après.

Elle précise : "J'honore ma promesse faite en 1971, lors de mon premier voyage à Mauthausen, aux déportés rescapés de ne pas les oublier, de transmettre leur souffrance endurée, mais aussi de faire comprendre combien il est difficile de pardonner l'impardonnable, difficile d'imaginer que même des enfants aient pu vivre dans l'enfer des camps, de faire le deuil d'une personne aimée, disparue, à qui on n'a pas pu dire au revoir et d'accepter que son corps soit réduit en cendres et parti en fumée dans le ciel d'Autriche".

Ensuite Jean Curial, fils de résistant déporté, a expliqué le calvaire sur le chemin de la déportation, de la prison de Montluc à Compiègne.

Après la conclusion de Jean-Paul Larbre, président du Comité, les participants ont pu échanger avec les intervenants lors du verre de l'amitié offert par la commune de Valromey-sur-Séran.

Cérémonies du 11 novembre

Les cérémonies du 11 novembre se sont déroulées, comme chaque année, devant les monuments aux morts de notre commune. A cette occasion, le colonel Jacques Soyer a remis la médaille de la défense nationale Agrafe et Essais nucléaires à Jean-Claude Ancian, capitaine de frégate à la Marine nationale, résidant à Chassin.



À Lompnieu ►

ÉTAT CIVIL

Naissances

- Le 30/09/2023, **Arthur et Félix TAVEL**, fils de Charlie PIGOU-NIDES et Tristan TAVEL (Belmont).
- Le 07/10/2023, **Adélie BIDE**T, fille de Marie PRENEZ et Sébastien BIDET (Massignieu).
- Le 08/11/2023, **Maël JOUBERT MALZOPPI**, fils de Fanny MALZOPPI et Adrien JOUBERT (Sutrieu).

Parrainage civil

- Le 16/09/2023, **Layna DELATTRE**, fille de Laura SALVI et Kyllian DELATTRE (Pont).

Mariages

- Le 16/09/2023, **Laura SALVI** et **Kyllian DELATTRE** (Pont).
- Le 09/12/2023, **Audrey MARIN** et **Goran KOVACEVIC** (Bioléaz).

PACS

- Le 21/11/2023, **Enimie JACQUIOD** et **Nicolas TRAN** (Don).

Décès

- Le 04/09/2023, **Huguette COUTURIER** née JACQUEMET (Vaux-Morets).
- Le 13/09/2023, **Mireille BUSSIERE** née BORRON (Vogland).
- Le 23/10/2023, **Suzanne FRANÇON** née TRONCHON (Belmont).
- Le 03/11/2023, **Nadine GALLAY** née CORDONNIER (Massignieu).
- Le 04/11/2023, **Michèle BORDET** née MÉTRAL (Champdossin).
- Le 12/11/2023, **Gérard DUC** (Vaux-Morets).
- Le 07/12/2023, **Yvette LUCCIARDI** née GIRERD (Don).

AGENDA

- **Samedi 20 janvier** : à 18h00, cérémonie des vœux à la salle polyvalente de Belmont.
- **Samedi 3 février** : vente de civet de sanglier et d'assiettes de boudin à la maison des chasseurs de Neyrieu organisée par l'Amicale Chasse de Belmont.
- **Jeudi 8 février** : à 14h30 pièce de théâtre "La grange à Lucien" offerte aux aînés de la commune à la salle polyvalente de Belmont.
- **Jeudi 15 février** : à 19h une réunion publique est organisée dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme à la salle polyvalente de Belmont.
- **Samedi 17 février** : vente de boudin par la société de chasse "la Diane de Vie" au local de chasse de Don.
- **Dimanche 10 mars** : repas Sainte-Agathe organisé par l'Association Rurale de Lompnieu.
- **Samedi 20 avril** : journée de printemps avec concours de pétanque et barbecue organisée par ARLO à Lompnieu.